

**Communiqué de presse**  
**16 novembre 2022**

Aux représentant-e-s des médias

## **Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 13'844'900 francs destinés à étudier et à effectuer des aménagements en faveur des cycles et des piétons**

Dans le cadre de la collaboration Ville de Genève - Canton de Genève Task Force vélo et piéton, et en lien avec les mesures mises en place durant la pandémie, des avancées importantes ont pu être menées en faveur de la mobilité douce. Il convient désormais de se donner les moyens de soutenir cette dynamique, au profit des infrastructures dédiées aux modes de déplacement actifs tels que la marche, le vélo ainsi que le vélo à assistance électrique.

Pour rappel, la Ville de Genève a déclaré en 2020 l'urgence climatique qui prévoit une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, et la neutralité carbone à l'échéance 2050. Le rôle de la mobilité active devient, dans ce contexte, central et essentiel.

### **Espace public et mobilité douce**

Ces nouveaux aménagements vont principalement permettre de récupérer de l'espace public au profit des modes de déplacement actifs, de réduire l'accidentologie par l'amélioration de la sécurité des itinéraires et d'améliorer la qualité des déplacements par le renforcement des continuités cyclables et piétonnes. Il s'agit essentiellement d'aménagements nécessitant peu de constructif et pouvant donc être déployés rapidement, mais avec une intention marquée en termes de visibilité et d'emprise dans l'espace public routier.

### **Mesures en faveur des vélos**

Les mesures en faveur des vélos peuvent être réparties en deux catégories : celles qui sont identifiées - soit sur l'itinéraire, soit sur le type d'aménagement à mettre en œuvre - et celles restant à définir, le plus souvent associées à des opportunités. Dans la première catégorie se trouvent notamment les boucléments d'itinéraires existants, comme la Voie-Verte d'agglomération (la traversée de Champel), la liaison entre la Gare des Eaux-Vives et la Gare de Cornavin (par la rue des Alpes) ainsi que la liaison Plainpalais / U-Cyclable (par la rue du Rhône).

### **Mesures en faveur des piétons**

Les mesures en faveur des piétons proposées sont essentiellement des principes de désencombrement, de fluidification et de sécurisation de l'espace public sur des tronçons de l'hypercentre accueillant des flux importants de piétons. On peut citer notamment la liaison entre Cornavin et les rues basses par la rue Rousseau, la sécurisation du quai des Bergues

en faveur des piétons, la liaison gare des Eaux-Vives / Rive par Terrassière, et la traversée des Pâquis.

### **Urbanisme tactique**

Des mesures temporaires en faveur des piétons sont également incluses dans cette demande de crédit tant en terme d'études que de travaux. Ces mesures dites « d'urbanisme tactique » permettent de tester des aménagements qui resteront « sommaires » mais permettent de vérifier d'un point de vue fonctionnel de nouvelles organisations de l'espace public. A titre d'exemple, on peut citer les rues du Prince, du Port et de la Tour-Maîtresse en lien avec les aménagements de Rive, des équipements complémentaires au quai des Bergues, des premiers aménagements et dégrappages à la rue Dancet, la végétalisation et réorganisation de la circulation aux rues du Môle, de Berne et de Neuchâtel aux Pâquis.

### **Contact**

Mme Frédérique Perler, magistrate en charge du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, en contactant M. Marc Moulin, collaborateur personnel:  
022 418 20 17 – 076 210 48 16 - marc.moulin@ville-ge.ch